

CONDITIONS GENERALES D'INSCRIPTION

Activités hebdomadaires

Généralités : Les cours sont assurés pendant 35 semaines entre septembre et juin de l'année en cours. Une séance d'essai est offerte avant inscription.

La prise de licence (couvrant les activités de septembre à août) à la Fédération Française des Arts Energétiques et Martiaux Chinois fait partie du processus d'inscription. Elle inclue une assurance RC et son prix est indiqué sur les formulaires d'inscription.

Le pratiquant doit suivre les indications et télécharger les pièces demandées dans le formulaire d'inscription en ligne. Le règlement se fait sur place au début des séances.

Public concerné : adultes et jeunes adultes.

1/En cas de pandémie ou autres catastrophes naturelles ou humaines, indépendantes de ma volonté, il y aura suivi des directives gouvernementales pour l'accès aux activités.

2/Si le médecin ou le professeur conseillent de suivre des séances sport santé adapté et que la personne opte pour un cours loisir bien être, elle le fait sous son entière responsabilité. La responsabilité du professeur ne serait être engagée.

Arrêt en cours d'année : L'abonnement reste du dans tous les cas.

Cas de désistement du pratiquant : il n'y a aucun remboursement en cas d'abandon pour quelque raison que ce soit (accidents, incidents, maladies, opérations, déménagement). Le seul cas de remboursement concerne le décès du pratiquant sur justificatif donné par les proches.

Cas de directives nationales, régionales ou locales en raison de crises, sanitaire ou autres, obligeant à des arrêts d'activités, fermetures des salles d'activités, réglementations des regroupements : les cours se dérouleront en visio -conférences (salle zoom) OU ET seront reportés dans la mesure du possible en juillet ou lors de stages de rattrapage si la situation le permet.

L'étalement du règlement est une facilité de paiement pour un abonnement qui est du dans tous les cas.

Activités ponctuelles : stages, séjours

La prise de licence (couvrant les activités de septembre à août) à la Fédération Française des Arts Energétiques et Martiaux Chinois est recommandée. Elle constitue un soutien à la Fédération pour les activités de promotion de la discipline et le soutien apporté à ses professeurs diplômés.

Annulation d'inscription

Cas de désistement de la personne inscrite : une date limite d'annulation permettant le remboursement est prévue pour chaque événement. Au delà de cette date mentionnée, il n'y aura aucun remboursement en cas d'annulation sous quelques motifs que ce soit (accidents, incidents, maladies, opérations, déménagement...). Le seul cas de remboursement concerne le décès du participant sur justificatif donné par les proches.

Cas de fermetures administratives liées à des directives nationales, régionales ou locales en raison de crises, sanitaire ou autres, obligeant à des arrêts d'activités, fermetures de salles d'activités, réglementations des regroupements : les stages et séjours seront reportés à dates ultérieures ou remboursés.

Toutes activités

Droit à l'image : le droit à l'image vous permet de faire respecter votre droit à la vie privée. Ainsi, il est nécessaire d'avoir votre accord écrit pour utiliser votre image. Si vous cochez cette case lors de votre inscription en ligne, vous donnez votre autorisation à Christine RAVIER pour la fixation et la diffusion

de votre image : les prises de photos ou films sont destinées à la promotion du Tai Ji Quan par tous réseaux existants.